



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 2875

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les vives inquiétudes du monde viticole suite à la dernière campagne d'affichage de la sécurité routière. « Alcool été 2002 ». En effet, cette campagne de prévention stigmatise une fois de plus le vin dont l'image est forcément altérée par de telles campagnes, alors que les autres produits alcoolisés ne semblent pas concernés. Chacun sait pourtant que l'alcool au volant n'est pas uniquement le fait de produits viticoles. C'est pourquoi le monde viticole se mobilise, depuis de nombreuses années, en faveur d'une politique de lutte contre l'alcoolisme qui évite le piège d'une information et d'une communication aveugles. En effet, le manque de pertinence et de discernement des campagnes de prévention ainsi que de la législation, la confusion entre usage et abus, l'amalgame entre produits alcoolisés et parfois entre le vin et la drogue nuisent à l'efficacité des messages et autres dispositifs de prévention, tout en provoquant la déstabilisation d'une filière pourtant fortement impliquée dans une démarche préventive. Le monde viticole souhaite participer activement à l'élaboration d'une politique de santé publique contre l'alcoolisme et l'alcool au volant plus ciblée et qui s'attache davantage à la prévention des comportements et à l'éducation à la modération plutôt qu'à la stigmatisation des produits, et notamment celle du vin. Si, au cours des 20 dernières années, la consommation de vin en France a diminué de 50 %, il n'en va absolument pas de même du nombre d'accidents de la route liés à l'alcool. Le vin ne peut donc continuer à être le principal vecteur d'une communication destinée à illustrer les ravages de l'alcoolisme. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les orientations qu'il entend défendre afin, d'une part, d'associer la filière viticole à la prévention de l'alcoolisme et, d'autre part, de préserver les viticulteurs français de campagnes d'affichage telles que « Alcool été 2002 ».

Texte de la réponse

La lutte contre l'insécurité routière est une des priorités majeures du Gouvernement. Dans ce cadre, les problèmes liés à une consommation excessive d'alcool et leurs effets sur la santé doivent être dénoncés et combattus par tous. La filière vitivinicole française est aujourd'hui convaincue de la responsabilité qui est la sienne dans la lutte contre les méfaits de l'alcoolisme et en particulier contre la violence routière. A cet égard, le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales note que les professionnels du secteur rassemblés sous la bannière « vin et société » ont entrepris de se rapprocher de la Ligue pour la sécurité routière pour jeter les bases d'un vrai partenariat. En prenant ainsi part à un combat commun et concerté, la filière vitivinicole pourra s'associer, en responsabilité, à une politique de santé publique fondée sur l'éducation du consommateur et participer à une prévention ciblée sur les comportements davantage que sur les produits.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2875

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 2002, page 3105

Réponse publiée le : 24 mars 2003, page 2210